

Sommaire

| | |
|-----------------------------------|----|
| Informations Générales | 2 |
| Mot du Président | 4 |
| Stratégie Fisuel 2020/2023 | 5 |
| Nouveau Conseil d'Administration | 7 |
| Bienvenue à ACAVIE (Mali) | 12 |
| Sécurité Electrique en Angleterre | 16 |
| Remerciements à Mr. Akio NAKAMURA | 20 |
| Election de J. Wetzel CONSUEL | 21 |
| GAM 2021 « Save the date » | 22 |

Fisuel informations générales

Pour des newsletters riches :

Merci de continuer à enrichir les newsletters par vos articles.

Si vous avez des sujets que vous souhaitez partager avec les destinataires de la newsletter FISUEL, merci de nous le faire parvenir aux adresses e-mail patrick.aubelis@fisuel.org ou benoit.dome@fisuel.org

Prochaines dates des réunions Fisuel en 2021

- Groupe de travail GT Afrique : Mai 2021 à Tokyo, Japon.
- Groupe de travail GT Asie/Pacifique : Réunions virtuelles chaque trimestre et en Mai 2021 à Tokyo, Japon
- Groupe de travail EU/MO, Europe Moyen Orient : Mai 2021 à Tokyo, Japon.
- Le Conseil d'Administration et Assemblée Générale se réuniront en mai 2021 au Japon.
- Le GAM 2021 se déroulera entre le 24 et le 27 Mai 2021 à Tokyo au Japon, incluant l'Assemblée Générale et le symposium.

Les Newsletters sont disponibles sur le site www.fisuel.org

Site Internet FISUEL :

Le nouveau site internet FISUEL est en cours. Il offrira un meilleur accès, il sera plus convivial. Il est prévu de le présenter lors du GAM 2021.

Nous rappelons :

- le mail de correspondance administratif est: patrick.aubelis@fisuel.org ,
- pour les questions corporate :
benoit.dome@fisuel.org
- le Siège Social de FISUEL au 21 rue Ampère, Paris, 75017, France.
- le numéro de tél. du SG : **+ 33 (0) 6 86 51 84 92**

Mot du Président

Chers membres et amis de la Fisuel,

Avant toute chose, j'espère très sincèrement que la crise liée au Coronavirus, n'a pas touché votre famille et que vous reprenez une vie quasi normale.

Le travail reprend doucement avec un optimisme certain et nous avons un nouveau membre : ACAVIE (Mali), a qui nous souhaitons la bienvenue.

La Fisuel relance son activité avec cette newsletter n°43.

Vous y trouverez en outre des informations au sujet de la stratégie de la Fisuel, de notre nouveau membre ACAVIE, les campagnes Twitter membre ainsi que la nouvelle date du GAM à Tokyo nouvelles dates du GAM à Tokyo pour laquelle je remercie FESIA.

Dominique DESMOULINS, Président

Stratégie Fisuel 2020/2023

Nos principaux axes stratégiques sont les suivants

- Continuité de nos actions :
 - sur la préparation des bâtiments à une transition énergétique sûre
 - sur la sécurité électrique dans les logements
 - sur l'amélioration des normes et des compétences dans le monde avec évaluation et suivi des résultats
 - mis en œuvre ou poursuivre en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique.
- Développement d'actions pour améliorer la sécurité électrique concernant :
 - les installations d'énergie renouvelable
 - les dispositifs de stockage d'énergie domestique
 - les Infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE)
 - les installations d'alimentation domestique en courant continu (CC) basse tension
- Action spécifique pour la sécurité électrique dans les bidonvilles :

Collecte de données et proposition d'amélioration des voies possibles dans le but de réduire

significativement les incendies et accidents électriques dus aux mauvaises conditions de sécurité électrique.

Tous ces sujets peuvent être priorités par les groupes de travail et adaptés aux stratégies et contextes locaux. D'un point de vue opérationnel, nous devons :

- augmenter la participation exceptionnelle d'experts externes dans chaque GT s'ils peuvent contribuer à l'objectif de Fisuel (pour une participation permanente une adhésion sera requise)
- améliorez l'efficacité des échanges dans chaque GT en utilisant l'outil Zoom pour des réunions plus fréquentes
- partager les bonnes pratiques entre les GT via des échanges directs
- booster la communication, les réseaux sociaux, etc.
- introduire plus d'autonomie dans le processus de décision de l'activité du GT par Zone
- Retour à un équilibre budgétaire pour les prochaines années afin d'assurer un développement durable de Fisuel.

Dominique DESMOULINS, Président

Conseil d'Administration 2020/2023

ARSEL
J.P. NKOU

Cameroun



CONSUEL
J. WETZEL

France
M. MASLOWSKI



CONTRELEC
M.M.V. SAIZONOU

Bénin



COTSUEL
A. VIGIER
Photo édition 44

Nouvelle Calédonie

ECI
O. TISSOT

International
M. KUNDU



EDF

France

D. DESMOULINS, Président du Conseil d'Administration



IGNES

A.S. PERISSIN FABERT

France

A. BRANTON



KESKO

B. MOONYEONG

Corée

Photo édition 44

LBTP
J. C. KOUASSI



Côte d'Ivoire
M. SYLLA



PROQUELEC
M.L.DIA



Sénégal

OEA
J. HAYDAR

Liban



SCHNEIDER ELECTRIC
P. SELVA

International



UIE
K. van REUSEL

International



ACAVIE nouveau membre de la Fisuel

Association des Vérificateurs Agréés des Installations Electriques Intérieures au Mali



A l'instar de la plupart des pays (Gabon, Maroc, Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun, France, Canada, etc.), dans le but de sécuriser les usagers de l'électricité et leurs biens, le Gouvernement de la République du Mali a approuvé en Conseil de Ministres le Décret n°02-107/PRM du 05 mars 2002, instituant le visa de conformité des installations électriques intérieures aux normes et règlements de sécurité. II. Mise en œuvre des dispositions du Décret n°02-107/PRM du 05/03/2002 A ce jour, une douzaine d'opérateurs (personnes physiques et morales) ont été agréées pour effectuer le contrôle des installations électriques intérieures aux normes et règlements de sécurité. Pour y remédier et

devant la recrudescence des accidents d'origine électrique au plan national dont notamment l'incendie de la Pouponnière de Bamako le 1er janvier 2010, suivie des Halls de Bamako et de l'ORTM (Office de la Radio et de la Télévision du Mali), la Direction Nationale de l'Énergie (DNE) a organisé une série de rencontres de concertation avec la société Énergie Du Mali SA (EDM-SA) et les opérateurs eux-mêmes regroupés ACAVIE.

A l'issue de ces rencontres, une commission technique a été mise en place pour préparer le lancement des activités de contrôle des installations électriques intérieures aux normes et règlements de sécurité. Elle est composée de la DNE, de l'Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et de l'Électrification Rurale (AMADER), de la Direction Régionale de l'Énergie (DRE) du District de Bamako, de la société EDM-SA, de l'Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA) et de ACAVIE. La commission a examiné tous les aspects liés au démarrage effectif des opérations de contrôle sur la base des barèmes validés par la Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau (CREE) et a estimé que toutes les conditions sont réunies pour procéder au lancement officiel des activités de contrôle. La commission a cependant conditionné le démarrage effectif des activités à l'organisation préalable d'une campagne de communication. Une conférence de presse sera le

prélude à cette campagne. Ensuite suivront une série de rencontres avec les professionnels du bâtiment et de l'électricité (entrepreneurs, architectes, ingénieurs conseils, installateurs électriciens, promoteurs immobiliers, etc.) ainsi qu'avec les élus à la base (communes). Pendant ce temps, des messages seront diffusés sur les différents médias afin de permettre au plus grand nombre de personnes de s'approprier l'opération de vérification des installations électriques intérieures et de délivrance des visas de conformité. Au bout de cette période de sensibilisation le décret n°02-107/PRM du 05 mars 2002 sera applicable sur toute l'étendue du territoire. Cette activité, qui a démarré, se poursuit timidement. ACAVIE fait partie de la Commission d'Expert mise en place par la Primature pour faire des propositions dans la lutte contre les incendies dans les marchés par l'élaboration d'un plan national cohérent de lutte contre les incendies dans les marchés.

Cette commission comprend :

1. Association des Vérificateurs Agréés des Installations Électriques Intérieures au Mali (ACAVIE)
2. Association des Municipalités du Mali (AMM)
3. Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM)
4. Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)

5. Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC)
6. Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées (MDSSPA)
7. Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MEE)
8. Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)
9. Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce (MIIC)
10. Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme (MLAFU)
11. Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)
12. Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (MSIPC).

Le plan national de lutte contre les incendies dans les marchés, élaboré par la commission d'experts et soumis à la Primature, inclut un volet de contrôle des installations électriques intérieures et la mise en conformité de celles qui ne le sont.

Contact Youssouf SANOGO

Mail syss.bowara@gmail.com

Mail ebyacavie@gmail.com

Tel + 223 20 24 10 49

Facebook

[https://www.facebook.com/AcavieMali/?ref=page_ternal](https://www.facebook.com/AcavieMali/?ref=page_internal)

Sécurité électrique en Angleterre

Le gouvernement britannique a publié aujourd'hui, le 1er juin 2020, des directives sur les normes de sécurité électrique dans le secteur privé de location, Règlement 2020.

Il existe trois ensembles de directives avec des versions distinctes publiées pour les propriétaires, les locataires et les autorités locales en Angleterre.

Les propriétaires privés doivent s'assurer :

- Les normes de sécurité électrique sont respectées lorsque la propriété est occupée pendant une location.
- Chaque installation électrique fixe de la propriété est **inspectée et testée au moins tous les cinq ans** par une personne qualifiée.
- Les premières inspections et tests sont effectués avant le début des nouvelles locations à compter du 1er juillet 2020 et avant le 1er avril 2021 pour les locations existantes.

Réponses aux questions clés

QUE SIGNIFIE LES NORMES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE ?

En vertu du Règlement, les normes de sécurité électrique signifient que l'inspection et le test de l'installation sont effectués conformément à la dix-huitième édition du règlement de câblage BS 7671: 2018 (la norme nationale à laquelle tout le câblage domestique doit se conformer).

QUE DOIS-JE FAIRE SI J'AI UN RAPPORT EXISTANT ?

Si le propriétaire a obtenu un rapport satisfaisant sur la sécurité des installations électriques datant de moins de cinq ans, il doit examiner le rapport pour voir ce qui a été recommandé et examiner comment la propriété a été louée depuis sa réalisation. Si de grandes différences avec la propriété se sont produites, il serait sage de faire une autre vérification. Si aucune modification n'a été apportée, le rapport restera valable jusqu'à la prochaine date d'inspection spécifiée.

QUELS TYPES DE LOCATION SONT COUVERTS PAR LA RÉGLEMENTATION ?

Le Règlement s'applique à toutes les locations à l'exception de celles énumérées comme locations exclues qui sont des logements sociaux, des logements partagés avec un propriétaire ou une famille de propriétaires, des baux à long terme, des résidences d'étudiants, des foyers et des refuges, des maisons de soins, des hôpitaux et des hospices, ainsi que d'autres hébergement relatif à la prestation de soins de santé.

LE RÈGLEMENT S'APPLIQUE-T-IL AUX MAISONS D'OCCUPATION MULTIPLE (HMO) ?

Oui, si un HMO est le seul locataire ou la résidence principale d'un locataire et qu'il paie un loyer, ces règles s'appliquent à la propriété. De plus, ce règlement abroge la législation précédente qui fixait des exigences aux propriétaires de HMO.

QU'EN EST-IL DE LA NOUVELLE PROPRIÉTÉ DE CONSTRUCTION ?

Le Règlement stipule que toutes les propriétés louées - même les nouvelles constructions - devraient faire tester leurs installations électriques tous les cinq ans. Le certificat d'installation électrique certifie que les appareils électriques sont sûrs lorsqu'ils sont mis en service, mais il n'identifie aucun dommage,

détérioration ou défaut survenu par la suite. Après cinq ans d'utilisation en tant que propriété louée, le gouvernement britannique estime qu'il est judicieux de demander aux propriétaires (qui ne vivent pas dans la propriété) de s'assurer que l'installation électrique est toujours sûre.

QUI PEUT EFFECTUER LES CONTRÔLES ?

Tout inspecteur en électricité employé pour entreprendre l'inspection et les essais électriques dans la propriété doit avoir :

- Assurance adéquate. Cela devrait comprendre au moins 2 millions de livres sterling d'assurance responsabilité civile et 250 000 livres sterling d'assurance professionnelle.
- assurance responsabilité civile.
- Une qualification couvrant la version actuelle du règlement de câblage (BS 7671).
- Une qualification couvrant l'inspection périodique, les tests et la certification des installations électriques.
- Expérience d'au moins deux ans dans la réalisation d'inspections et d'essais périodiques

Remerciements à Mr. Akio NAKAMURA



Nous apprenons le départ à la retraite de Mr. Akio NAKAMURA, Président de la FESIA jusqu'en Juin 2015 puis Conseiller auprès de la FESIA.

Il a été Président de la FISUEL de 2015 à 2017 et ensuite Vice-Président en 2017-2020.

Nous le remercions très sincèrement pour son implication au sein de la FISUEL et nous lui souhaitons une agréable retraite.

Le représentant de FESIA à la FISUEL est Mr. Hiroshi YAMAGUSHI et la personne de contact est Takashi HONDA.

Jacques WETZEL CONSUEL



Il ne peut y avoir
de transition
énergétique sans
sécurité électrique

Le 3 juin 2020, Jacques WETZEL a été réélu, à l'unanimité, président du CONSUEL, pour son cinquième mandat consécutif.

À cette occasion, le Président WETZEL a dressé un bilan des trois années de son mandat écoulé. Mais surtout, il a tracé les perspectives d'avenir pour un CONSUEL à l'aube d'enjeux sociétaux qui nous amèneront à modifier nos usages de l'électricité.

L'amélioration de la relation client a été un des thèmes majeurs du quatrième mandat de Jacques WETZEL et les efforts du CONSUEL se sont concentrés pour qu'elle soit « plus fluide et plus proactive », a-t-il expliqué. Pour la mandature qui débute, le président du CONSUEL entend appuyer son action sur les conclusions des débats conduits

avec les installateurs lors des « Matinales » organisées en 2018 et 2019. La feuille de route qu'il a définie prévoit, entre autres, d'apporter aux professionnels un appui technique sur des dossiers complexes, ainsi que de moderniser l'espace web client pour le rendre plus ergonomique et répondre davantage à leurs besoins. « CONSUEL se doit d'apporter de la valeur ajoutée à ses clients et partenaires, et s'inscrire pleinement dans l'évolution du métier de l'installateur électricien ».

La rénovation des bâtiments tient une place grandissante dans l'activité du CONSUEL, grâce en particulier au déploiement de l'Attestation de Conformité lors des changements de locataires impulsé par la loi ALUR. « Je pense que nous pouvons être fiers de voir que notre mission est désormais tout aussi importante dans l'habitat ancien qu'elle ne l'est dans l'habitat neuf », a estimé Jacques WETZEL.

La transition énergétique est un sujet dont CONSUEL s'est emparé depuis plusieurs années déjà. Qu'il s'agisse des installations de production photovoltaïques en autoconsommation, ou de la généralisation progressive des dispositifs de recharge des véhicules électriques, CONSUEL, acteur et référent majeur de la sécurité électrique, sait développer des services spécifiques aux nouvelles technologies. « Il ne peut y avoir de transition énergétique sans sécurité électrique », a

souligné avec force Jacques WETZEL. « CONSUEL va suivre avec attention les évolutions du BIM, du stockage d'énergie, et plus largement du bâtiment connecté où cohabiteront l'électricité et le numérique pour de nouveaux modes de vie : CONSUEL tient une place stratégique et en mouvement dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens. »

Face à la situation inédite qui s'est imposée à tous, en ce premier semestre 2020, et qui va probablement impacter la filière électrique durablement, la priorité de Jacques WETZEL et de ses équipes est, dès à présent, d'accompagner les professionnels vers cette sortie de crise. « Les équipes du CONSUEL vont tout mettre en œuvre pour faciliter, plus que jamais dans ces temps difficiles, le quotidien des installateurs et des acteurs de terrain de la filière.

GAM2021 de FISUEL invité par FESIA à Tokyo au Japon

FESIA



FESIA accueillera le GAM 2021 de FISUEL et un symposium international.

**Le GAM 2021 se déroulera du 24 mai au 27 mai
2021 à Tokyo**